

Demande d'intervention sociale (Fonds de solidarité 2021 COVID-19)

Convention Collective Nationale Boulangerie-Pâtisserie artisanale (CCN 3117 - IDCC 0843)

À destination des entreprises

Au vu de la situation sanitaire qui perdure depuis mars 2020, les partenaires sociaux de votre branche ont souhaité vous renouveler leur soutien en vous apportant une nouvelle aide financière par la création des 2 mesures exceptionnelles suivantes :

Aide A

Prise en charge totale ou partielle de l'indemnité complémentaire relative aux arrêts de travail CAS CONTACT COVID (décret du 8 janvier 2021) du 8 janvier jusqu'au 1^{er} juin 2021

Versement de 15 € par jour d'arrêt et par salarié dans la limite maximale de 7 jours.

Le montant de l'aide est proratisé pour les salariés à temps partiel.

Les conditions pour en bénéficier :

- Avoir souscrit un contrat prévoyance dédié à la CCN Boulangerie artisanale auprès d'AG2R LA MONDIALE
- Avoir eu un ou plusieurs salariés ayant fait l'objet d'une mise à l'isolement pour CAS CONTACT entre le 8 janvier 2021 et le 1er juin 2021
- Avoir maintenu le salaire en complément du versement de la Sécurité sociale

Pièces justificatives à fournir :

- Attestation de la Sécurité sociale de mise à l'isolement
- Décompte d'indemnité journalière de la Sécurité sociale
- Bulletin de salaire faisant apparaître le maintien de salaire
- Relevé d'identité bancaire de l'entreprise obligatoire

Il vous suffit de compléter et nous renvoyer ce formulaire, accompagné des pièces justificatives demandées et correspondantes à votre situation.

Ces 2 aides peuvent être cumulables.

Votre demande d'intervention sociale doit nous parvenir **avant le 31/12/2021.**

Aide B

Aide à l'acquisition obligatoire de moyens de prévention du COVID-19

Versement forfaitaire de 60 € par salarié dans la limite de 400 € par entreprise pour l'acquisition de matériel et/ou de masque et solution hydroalcoolique.

Le montant de l'aide est proratisé pour les salariés à temps partiel

Les conditions pour en bénéficier :

- Avoir souscrit un contrat frais de santé dédié à la CCN Boulangerie artisanale auprès d'AG2R LA MONDIALE

Pièces justificatives à fournir :

- Nombre de salariés à compléter au verso + attestation sur l'honneur à signer
- Relevé d'identité bancaire obligatoire

Merci de retourner votre dossier par mail à :

bg_fonds_solidarite_boulangerie_artisanale_2021@ag2rlamondiale.fr

Ou par courrier à l'adresse suivante :

AG2R LA MONDIALE
Fonds de Solidarité Boulangerie Artisanale
54 rue Servient
69 003 Lyon

Nous vous invitons à privilégier un envoi par mail.



Les données à caractère personnel sont collectées et traitées par votre Institution de prévoyance, dans le cadre de la gestion du contrat frais de santé pour traiter votre demande d'intervention sociale. Les renseignements demandés sont nécessaires pour permettre au service social de votre Institution de prendre une décision concernant votre demande : seul ce service a accès aux informations que vous donnerez. Il ne pourra pas être donné de suite à votre demande en cas d'absence d'informations indiquées comme obligatoires. Vos données seront conservées jusqu'au 31 décembre 2022. Vous pouvez demander l'accès aux données vous concernant et leur rectification. Vous disposez, sous certaines conditions, d'un droit à l'effacement et à la portabilité de ces données, ainsi que de la possibilité d'obtenir la limitation de leur traitement. Vous avez également la faculté de définir des directives relatives au sort de vos données à caractère personnel après votre décès. Vous disposez, en outre, du droit de vous opposer au traitement de vos données conformément aux dispositions légales et réglementaires. Ces droits peuvent être exercés en adressant un courrier accompagné d'un justificatif d'identité à AG2R LA MONDIALE, à l'attention du Délégué à la protection des données, 154 rue Anatole France 92599 Levallois-Perret Cedex, ou par courriel à informatique.libertes@ag2rlamondiale.fr. Nous apportons la plus grande attention à vos données à caractère personnel, néanmoins si vous considérez que leur traitement porte atteinte à vos droits, vous disposez de la faculté d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. Pour en savoir plus sur notre politique de protection des données personnelles : <https://www.ag2rlamondiale.fr/protection-des-donnees-personnelles>

